MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DLP-7-3-90210299
ISSN : 0762 042 X



Avertissements agricoles ®

BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, B.P. 67128, 35067 RENNES CEDEX, ✆ 99 36 01 74



Publication périodique
BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
ÉDITION : CULTURES MARAÎCHÈRES, LÉGUMIÈRES ET POMMES DE TERRE

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GÉRANT : G. GRIVAULT • C.P.P.A.P. : 528 AD

BULLETIN N° 183 - 28 février 1990

- ACTUALITES EN SERRE : :
  - Tomates : Attaque de pucerons
  - Laitues : Conditions toujours favorables au mildiou
- ATTENTION AU CORYNEBACTERIUM MICHIGANENSE.

TOMATES

Pucerons. On commence à observer ces insectes dans certaines serres de tomates. Il faut surveiller vos cultures pour intervenir dès l'apparition des premiers foyers.

Utilisez Pirimor ou Hostaquick en mouillant abondamment.

LAITUES

Les conditions climatiques sont toujours favorables au **mildiou**. Protégez les cultures jusqu'au stade 16 feuilles. En présence de **pucerons**, ajoutez un insecticide.

CORYNEBACTERIUM MICHIGANENSE

(Chancre bactérien de la tomate)

Depuis quelques années, le Corynebacterium michiganense provoque de sérieux dégâts sur cultures de tomates dans plusieurs exploitations maraîchères en Bretagne. Aussi est-il nécessaire de prendre différentes précautions pour empêcher son extension cette année.

• Symptômes

• Externes : Le plus souvent, quelques feuilles flétrissent puis jaunissent. La maladie s'étend progressivement à l'ensemble du feuillage qui se déssèche. On peut aussi observer des chancres sur tiges et sur pétioles et plus rarement des taches en "oeil d'oiseau" sur fruits.

P28

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 déc.
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DRAF - Prot. Végét.

o Internes : Les bactéries sont transmises par la semence. Elles envahissent les vaisseaux de la plante qui peuvent prendre une coloration pâle à brun foncé.

• Détermination

Les symptômes de Corynebacterium michiganense étant voisins de ceux de la fusariose et de la verticilliose, seule une analyse de laboratoire permettra la détermination. Aussi, en présence de tels symptômes, faire appel à votre technicien ou au Service de la Protection des Végétaux.

• Moyens de lutte

Actuellement, aucune variété de tomate n'est résistante au Corynebacterium michiganense et la lutte chimique après plantation n'est pas efficace.

o Semences : Utiliser si possible des semences dont le test par immunofluorescence a été négatif.

o Pépinière : Attention aux excès d'humidité, aux fumures azotées excessives. Aérer régulièrement et distancer les plants en pots ou mottes. En effet, des plants étiolés ou fatigués sont plus réceptifs à la maladie. Prenez soin de ne pas blesser les plantes lors des manipulations.

Effectuez des traitements au cuivre à partir du stade 1 feuille : 200 à 300 g cuivre métal/hl (bouillie bordelaise ou Kocide).

o Culture :

- Eviter les températures de nuit trop élevées.

- En cas de foyer limité, éliminer au plus tôt les plants malades ainsi que les plants voisins immédiats apparemment sains et les brûler.

- Lorsque la zone touchée est plus importante, marquer par une ficelle ou laine de couleur le rang et l'emplacement des plants atteints. Y effectuer en dernier les opérations de taille, ébourgeonnage ... ainsi que sur les plants voisins.

- Désinfecter fréquemment mains, gants, outils dans une solution à base d'eau de javel même dans les parties de la culture où l'on n'a pas décelé de plants malades.

- Limiter les arrosages par aspersion et les traitements lorsque c'est possible.

- Ne jamais manipuler les tomates mouillées.

- **Eviter les visites de serres**. La maladie présente dans une serre peut se transmettre de cette façon dans une autre exploitation.

- Après une attaque, désinfecter les structures des abris et le matériel (fils de fer, système d'irrigation, caisses de plants, palettes, outils usuels) à l'eau de javel, hortiseptyl ou autres désinfectants efficaces (Hortima, Phénoseptyl, Sernet).

DERNIERE NOTE : Bulletin n°182 du 15 Février 1990